

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE LE 23 DÉCEMBRE 2003 À 10 H 00
PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

Adopté tel que rédigé à la séance du Conseil du 25 février 2004

Participants :

Membres du Conseil : Monsieur Laurent McCutcheon, président

M^e Micheline Bélanger
M^e Marie Beaudoin
M^e Laurence Demers
M^e France Desjardins
M^e Jacques Forgues
Monsieur Joseph Gabay
M^e Hélène Gouin
Madame Anne-Marie Lemieux
M^e Louis Morin
Monsieur Jeannot Richard
M^e Andrée St-Georges

Invitées : M^e Sylvie Gosselin, avocate
M^e Sophie Vaillancourt, adjointe au président

Absences: M^e Francine Fortin-Lacroix, secrétaire
M^e Gérald Bernard
M^e Monique Corbeil

Conseil de la justice administrative	Date : Le 23 décembre 2003	Page : 1
---	----------------------------	----------

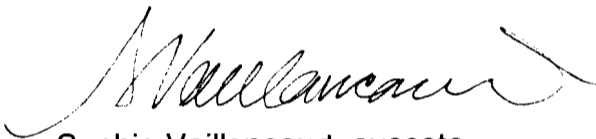
1. Ouverture de la séance

Monsieur Laurent McCutcheon, président du Conseil, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur participation à la conférence téléphonique.

Il rappelle que selon les Règles de régie interne du Conseil, les séances du Conseil peuvent être tenues par conférence téléphonique (art. 10). Par ailleurs, la *Loi sur la justice administrative* prévoit que le Conseil peut prononcer le huis clos (art. 173).

Il est donc résolu, sur proposition de monsieur Laurent McCutcheon, appuyée par M^e Micheline Bélanger, que la séance spéciale du 23 décembre 2003 portant sur les consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n^o 35 soit tenue par conférence téléphonique, à huis clos.

Fin de la séance publique à 10 h 10



Sophie Vaillancourt, avocate
Adjointe au président